



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal de la Municipalité Régionale
de Comté de Matane (Québec)**

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE MATANE**

Procès-verbal de l'ajournement de la séance ordinaire du mois de mars du comité administratif du Conseil de la Municipalité régionale de comté de Matane, séance tenue le 13 mars 2012 à 13 h 30 en la salle de réunion (#240) de la MRC située 2^e étage du 158, rue Soucy à Matane.

Présences :

M^{me} Victoire Marin, maire de Grosses-Roches
MM. Pierre Thibodeau, maire de Saint-Ulric
Yvon Tremblay, maire de Saint-Léandre
Roger Vaillancourt, maire de Saint-René-de-Matane

Absence :

M. Claude Canuel, maire de Matane

La séance est tenue sous la présidence du préfet, monsieur Pierre Thibodeau, maire de Saint-Ulric. Madame Line Ross, directrice générale et secrétaire-trésorière, est aussi présente.

Ouverture de la séance

La séance est ouverte à 13 h 30.

Ordre du jour

- 1- Ouverture de la séance et vérification du quorum;
- 2- Adoption de l'ordre du jour;
- 3- Édifice de La Matanie :
 - 3.1 Suivi des travaux;
 - 3.1.1 Projet de modification 44;
 - 3.1.2 Estimation conduite;
 - 3.1.3 Estimation local sous-sol;
 - 3.1.4 Désignation des salles;
- 4- Édifice 145, rue Soucy;
- 5- Autorisation paiement Autobus Citadelle pour la période du 1^{er} au 28 février 2012;
- 6- Représentation de la MRC au sein du conseil d'administration du CLD de la MRC de Matane;
- 7- GRH :
 - 7.1 Demande d'un congé sans solde de monsieur Harold Forbes;
 - 7.2 Poste de madame Manon Perreault;
 - 7.3 Poste de chargé de projet –Schéma de couverture en matière de sécurité incendie;
- 8- Avis juridique – dossier Passerelle VHR sur TPI;
- 9- Demande de données .shp – travaux de maîtrise de la végétation dans certaines emprises de lignes électriques sur le territoire de la MRC (Saint-Jean et Saint-Adelme);
- 10- Suivi de la rencontre avec le ministre Bolduc – 8 mars 2012 à Matane;
- 11- Projet de parc régional – reporté au comité administratif du 3 avril 2012;
- 12- Plan de travail 2012 de la MRC de Matane;
- 13- Dossier SOLIDE de la MRC de Matane;
- 14- Période de questions;
- 15- Varia;
- 16- Fermeture de la séance.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité Régionale
de Comté de Matane (Québec)

RÉSOLUTION 170-03-12

VÉRIFICATION DU QUORUM ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT QUE les membres du comité administratif présents forment le quorum et prennent connaissance de l'ordre du jour proposé;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Victoire Marin et résolu à l'unanimité :

D'adopter l'ordre du jour en laissant le point Varia ouvert.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Édifice de La Matanie – Suivi des travaux
Les membres du comité sont informés de l'état d'avancement des travaux et des échanges avec les professionnels, de même que de l'évolution des coûts du projet.

RÉSOLUTION 171-03-12

ÉDIFICE DE LA MATANIE – PROJET DE MODIFICATION 44

CONSIDÉRANT QUE les membres du comité administratif ont pris connaissance du projet de modification 44 (PM-44);

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Yvon Tremblay et résolu à l'unanimité :

QUE les membres du comité administratif de la MRC de Matane autorisent le projet une dépense de l'ordre de 10 840 \$ plus les taxes applicables, payable à même le règlement d'emprunt 247-2010 modifié par le règlement numéro 247-1-2011.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 172-03-12

ÉDIFICE DE LA MATANIE – ESTIMATION RÉPARATIONS DES CONDUITES

CONSIDÉRANT l'inspection par caméra réalisée dans des conduites d'égout de l'édifice suite au constat, en cours de chantier, de problématiques de fuite et de désuétude;

CONSIDÉRANT QUE les membres du comité administratif ont pris connaissance de l'estimation des professionnels pour les travaux de réparation des conduits principalement localisés dans le plafond au sous-sol de l'édifice et des travaux de réparation des plafonds et des murs suivants la localisation des travaux, soit une montant de l'ordre de 29 453 \$ avant taxes;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Roger Vaillancourt et résolu à l'unanimité :

QUE les membres du comité administratif de la MRC de Matane autorisent les professionnels à procéder à la rédaction des directives, croquis et projets de modification requis pour les travaux de réparation et la transmission des documents à l'entrepreneur général.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité Régionale de Comté de Matane (Québec)

Édifice de La Matanie – Estimation local sous-sol

Les membres du comité prennent connaissance de l'estimation des travaux pour la réparation d'un local au sous-sol. Il convenu que le sujet sera discuté avec le Conseil.

RÉSOLUTION 173-03-12

ÉDIFICE DE LA MATANIE – RECOMMANDATIONS – DÉSIGNATION DES SALLES

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de procéder à la désignation des différentes salles pour faciliter le repérage, l'accessibilité du public;

CONSIDÉRANT le devis d'affichage et de signalisation en élaboration et la signalisation directionnelle à être installée pour différents locaux de l'Édifice de La Matanie;

CONSIDÉRANT la suggestion de désigner les salles selon une thématique reliée à l'eau ou au cours d'eau et les échanges des membres du comité;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Yvon Tremblay et résolu à l'unanimité :

QUE les membres du comité administratif de la MRC de Matane recommandent au Conseil de procéder à la désignation des salles pour faciliter le repérage et suggèrent les désignations suivantes :

| | |
|--|------------------------|
| Salle du Conseil (SS, local #014) : | Salle Rivière-Bonjour. |
| Salle de conférence (2 ^e étage, local #206) : | Salle Rivière Matane |
| Salle de réunion (2 ^e étage, local #240) : | Salle Marée-Haute |

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 174-03-12

AUTORISATION PAIEMENT AUTOBUS CITADELLE POUR LA PÉRIODE DU 1^{ER} AU 28 FÉVRIER 2012

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de procéder au paiement mensuel suivant le contrat en vigueur;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Victoire Marin et résolu à l'unanimité :

QUE les membres du comité administratif de la MRC de Matane autorisent le paiement de février 2012 au montant de 16 558,08 \$ plus les taxes applicables, soit un montant de 19 037,65 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 175-03-12

REPRÉSENTATION DE LA MRC AU SEIN DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CLD DE LA MRC DE MATANE

CONSIDÉRANT QUE la résolution numéro 86-02-12 adoptée le 15 février 2012 en vue de l'assemblée annuelle du CLD du 20 mars 2012, désignant annuellement les maires qui siègeront au conseil d'administration du CLD de la MRC de Matane;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité Régionale de Comté de Matane (Québec)

CONSIDÉRANT l'intérêt manifesté à ce moment par madame Claudine Desjardins de poursuivre pour une autre année et l'application erronée des règles qui a induit son remplacement;

CONSIDÉRANT QUE la validation des règlements généraux du CLD par la directrice générale de la MRC a permis de constater, après l'adoption de la résolution, que madame Desjardins pouvait renouveler son mandat;

CONSIDÉRANT le consentement de monsieur Yvan Imbeault de renoncer au siège pour permettre à madame Desjardins de poursuivre au sein du Conseil d'administration du CLD;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres composant le conseil d'administration du CLD de la MRC de Matane seront formellement désignés par le Conseil de la MRC lors de la séance du 21 mars 2012;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Roger Vaillancourt et résolu à l'unanimité :

QUE les membres du comité administratif de la MRC de Matane confirme la poursuite du mandat de madame Claudine Desjardins au sein du conseil d'administration du CLD de la MRC de Matane.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 176-03-12

DEMANDE D'UN CONGÉ SANS SOLDE DE MONSIEUR HAROLD FORBES

CONSIDÉRANT la demande de congé sans solde de monsieur Harold Forbes en date du 7 mars 2012, pour la période du 26 mars 2012 au vendredi le 22 mars 2013 inclusivement;

CONSIDÉRANT qu'une demande avait déjà été autorisé par la résolution numéro 243-05-08 mais que le congé n'avait toutefois pas été pris;

CONSIDÉRANT les modalités de l'article 24.05 la convention collective en vigueur;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Victoire Marin et résolu à l'unanimité :

D'autoriser le congé sans traitement demandé par monsieur Harold Forbes, conseiller en environnement et cours d'eau au Service de l'aménagement et de l'urbanisme de la MRC de Matane, et de signer une entente avec le salarié et le syndicat sur les conditions entourant l'exercice de ce droit, soit :

- la durée du congé est du lundi 26 mars 2012 au vendredi 22 mars 2013 inclusivement, sans possibilité de réintégration avant l'échéance;
- le salarié conserve son ancienneté mais sans accumulation, en vertu l'article 10.03 b) de la convention;
- le salarié en congé sans traitement ne bénéficie pas des avantages prévus à la convention collective, sauf pour les régimes de retraite et d'assurance collective, si ces derniers le permettent, à la condition qu'il paie sa prime habituelle et celle de l'employeur;
- lors de son retour au travail le 25 mars 2013, le salarié réintègre son poste en vertu de l'article 24.06 de la convention;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité Régionale de Comté de Matane (Québec)

QUE le préfet et la directrice générale soient et sont autorisés à signer l'entente pour donner effet à la présente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 177-03-12

POSTE DE MADAME MANON PERREAULT

CONSIDÉRANT la supplantation récente et les dispositions de la convention collective;

CONSIDÉRANT QUE les membres du comité sont conscients de l'importance de la rétention des ressources humaines;

CONSIDÉRANT les nombreux projets et l'intérêt de conserver les services d'une biologiste au sein de l'équipe de la MRC;

CONSIDÉRANT QUE les membres du comité administratif ont pris connaissance de la proposition d'un poste régulier temps plein qui pourrait être comblé par madame Manon Perreault;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Victoire Marin et résolu à l'unanimité :

QUE le comité administratif de la MRC de Matane accepte le principe de la création d'un poste régulier temps plein et mandate le directeur du service de l'aménagement et de l'urbanisme à faire part à madame Perreault des orientations envisagées à son retour de congé de maternité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Poste de chargée de projet – Schéma de couverture de risques en matière de sécurité incendie

Les membres du comité reconnaissent l'importance du suivi de ce dossier et de sa mise en œuvre. De même, les membres du comité sont conscients du mandat annoncé par le MSP en matière de sécurité civile et des responsabilités qui en découlent. Les membres du comité conviennent d'analyser les modalités d'un poste régulier, des différentes tâches à partager, du support à donner aux municipalités et du mode de répartition des coûts.

RÉSOLUTION 178-03-12

AVIS JURIDIQUE – DOSSIER PASSERELLE VHR SUR TPI

CONSIDÉRANT QUE les extrémités de la passerelle projetée sont situées sur des terres du domaine de l'État gérées par la MRC, situées dans un milieu périurbain à vocation récréative;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de savoir s'il est nécessaire de modifier le schéma d'aménagement (dérogation en vertu de la PPRLPI) afin de permettre la construction d'une passerelle dans la plaine inondable de la rivière Matane;

CONSIDÉRANT QUE le MRNF nous dit que *la Loi sur les forêts s'applique* sur l'ensemble des forêts du domaine de l'État (terres du domaine de l'État = forêt du domaine de l'État), que la passerelle est un aménagement forestier et que si tel est le cas, il n'y a pas lieu de modifier le schéma et la réglementation municipale ne s'applique pas;



Procès-verbal de la Municipalité Régionale
de Comté de Matane (Québec)

No de résolution
ou annotation

CONSIDÉRANT le MDDEP nous dit que nous ne sommes pas en milieu forestier, que la *Politique de protection des rives, du littoral et des plaines inondables* (PPRLPI) s'applique, puisqu'il ne s'agirait pas d'un aménagement forestier et que si tel est le cas, il faut modifier le schéma;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Roger Vaillancourt et résolu à l'unanimité :

QUE le comité administratif de la MRC de Matane autorise le directeur du service de l'aménagement et de l'urbanisme à consulter M^e Conrad Delisle pour obtenir une opinion juridique et s'il y a lieu un avis juridique pour clarifier cette question.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 179-03-12

DEMANDE DE DONNÉES .SHP – TRAVAUX DE MAÎTRISE DE LA VÉGÉTATION DANS CERTAINES EMPRISES DE LIGNES ÉLECTRIQUES SUR LE TERRITOIRE DE LA MRC (SAINT-JEAN ET SAINT-ADELME)

CONSIDÉRANT QU'en 2012, Hydro-Québec TransÉnergie prévoit réaliser des travaux de maîtrise de la végétation dans certaines emprises de lignes électriques sur le territoire de la MRC de Matane plus particulièrement dans les municipalités de Saint-Jean-de-Cherbourg et Saint-Adelme;

CONSIDÉRANT la demande de madame Ginette Morasse, conseillère en géographie, d'Hydro-Québec, qui désire obtenir des données géographiques afin de permettre d'identifier et d'aviser les propriétaires qui sont sur le parcours des emprises où il y aura des travaux d'effectués;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Yvon Tremblay et résolu à l'unanimité :

D'autoriser la transmission des données demandées par madame Ginette Morasse, conseillère en géographie, d'Hydro-Québec, au format « shapefile » sous réserve des habituelles restrictions de confidentialité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Suivi de la rencontre avec le ministre Bolduc – 8 mars 2012 à Matane.
Le préfet informe les membres du comité qu'à l'occasion de la Table des préfets tenue le 9 mars 2012, il a rencontré monsieur Gilles Julien directeur régional du MAMROT et lui a parlé de projet pilote demandé au ministre.

Projet de parc régional – reporté au comité administratif du 3 avril 2012.

Plan de travail 2012 de la MRC de Matane

Les membres du comité prennent connaissance du document et conviennent qu'il s'agit d'un outil de travail intéressant. Le document sera également transmis à tous les membres du Conseil avec les documents de la séance du 21 mars 2012.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité Régionale de Comté de Matane (Québec)

Dossier SOLIDE de la MRC de Matane.

Les membres du comité prennent connaissance de la demande de rencontre transmise par le président de la SOLIDE de la MRC de Matane. Il est convenu d'inviter au préalable monsieur Éric Desaulniers, représentant du Fonds de Solidarité, à venir exposer le dossier au Conseil de la MRC en avril 2012. Par la suite, une rencontre pourrait être organisée pour discuter de la relance de la SOLIDE.


PÉRIODE DE QUESTIONS

VARIA

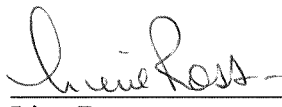
RÉSOLUTION 180-03-12

Il est proposé par madame Victoire Marin et résolu à l'unanimité de lever la séance. Il est 16 h 45.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ




Pierre Thibodeau
Préfet



Line Ross, M.B.A.
Directrice générale et secrétaire-trésorière

Je, soussigné, Pierre Thibodeau, préfet de la MRC de Matane, ayant signé le présent procès-verbal, reconnaît et considère avoir signé toutes les résolutions qui y sont contenues.



Pierre Thibodeau, préfet